

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°50
du 17 Décembre 2018 à 20H01

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept décembre à 20 heures 01, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Magalie RENARD, Pascal PLANCHET, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Eric SCHNEIDER donne pouvoir à Bernard OLLAGNIER, Claudia GIROD donne pouvoir à Christelle THOMASSON.

Absents : Alexandra GHIDELLI, Audrey LAROCHE, Patrice PIOT, Sandrine ROY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Dominique BAUMANN est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour un point à traiter :

- Fabrication et vente de Pizzas

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 11 voix le rajout de ce point au présent conseil.

A/ Approbation du compte rendu N°49 du 19 Novembre 2018:

Le compte rendu N°49 du 19 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

B/ Délibérations

1- Fabrication et vente de Pizzas

Suite au départ de Monsieur Ducruix Julien « Pizza Mac Fly », fabricant et vendeur de pizzas les vendredis soir, Madame Vigliarolo Angélique « Angèle Pizzas » se porte candidate. Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif pour le droit de place à 43 Euros par mois, applicable au 1 er Janvier 2019.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la redevance mensuelle pour le droit de place à 43 €, applicable au 1 er Janvier 2019. Et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

2- Part communale Redevance Assainissement

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre dernier, un problème d'équilibre dans la section fonctionnement du budget assainissement a été mentionné du à l'entretien annuel de la lagune, jusqu'à cette année non réalisé, et dont le montant devisé s'établit à 1600 € TTC pour le faucardage. La redevance de la part communale pour l'assainissement est à ce jour fixée par la délibération n°2016-04-21 en date du 4 Avril 2016 à 1.90 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter la part communale à 2.10 €, applicable à la prochaine facturation de Suez, soit en Avril 2019.

Après concertation les conseillers municipaux reportent la délibération au prochain conseil municipal de janvier 2019, après la clôture de l'exercice 2018.

3- Budget Commune – Décision modificative N°2

Une intégration des frais d'étude et frais d'insertion pour la révision du PLU et la construction de l'école pour les exercices 2017 et 2018 aux comptes d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre les mandats aux comptes 2188/041 et 2313/041 et les titres aux comptes 2031/041 et 2033/041 pour un montant de 58 741.18 €, un vote de crédit supplémentaire est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031/041 Frais d'étude		56 887.19 €
2033/041 Frais d'insertion		1 853.99 €
TOTAL Recette 041		58 741.18 €
2188/041 Autres immo corporelle		8 712.07 €
2313/041 Immos corpo en cours, constructions		50 029.11 €
TOTAL Dépense 041		58 741.18 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la décision modificative n°2.

4- Tableau des emplois

Suite aux entretiens professionnels qui se sont déroulés le 14 novembre dernier Madame Chrystèle Cuenca, agent administratif à 15 heures hebdomadaires demande d'augmenter de 2 heures sa durée hebdomadaire de travail. Monsieur le Maire propose suivant l'avis favorable du Comité Technique rendu le 03 décembre 2018:

- la suppression d'un emploi d'agent administratif, grade d'adjoint administratif, 15H effectives hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'agent administratif, grade d'adjoint administratif, 17H effectives hebdomadaires

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la proposition de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois applicable au 1er Janvier 2019.

5- Enquête publique – SAS Chimirec Centre-Est

Par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2018, Monsieur le Préfet informe d'une demande d'autorisation présentée par la SAS Chimirec Centre-Est en vue d'exploiter une installation de transit, tri, regroupement et traitement de déchets dangereux et non dangereux à Chatillon sur chalaronne.

Ce dossier est soumis à enquête publique du mardi 20 novembre 2018 à 9H au samedi 22 décembre 2018 à 12H00 inclus, dans la commune de Chatillon sur chalaronne.

La commune de Sandrans étant comprise dans le rayon d'affichage de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Après débat, les conseillers municipaux donnent un avis favorable par 8 voix pour et 3 abstentions, sur la demande présentée par la SAS Chimirec Centre-Est.

C/ questions diverses et informations :

- **Cérémonie des Voeux modification :** Vendredi 18 Janvier à 19 Heures à la Salle des Fêtes
- **Environnement :** Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2018 portant sur des travaux de restauration du réseau hydraulique secondaire et de création de dispositifs de rétention-épuration des eaux superficielles ainsi que de création et de restauration de mares portés par le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne – Bords de Saône.
- **Ecole :** Courrier de Monsieur Laurent Calamarte, directeur de l'école, demandant le report du budget fonctionnement école restant sur l'année 2019 en investissement afin d'acheter du mobilier adapté aux nouveaux locaux. Monsieur le Maire précise qu'au vu des premiers éléments de l'appel d'offres Travaux, les montants sont conformes à ceux de l'estimation.

- **Projet jeune :** Monsieur Dominique Baumann informe le conseil municipal des suites de la réunion du 7 décembre dernier. 16 jeunes ont répondu et des propositions ont été émises. Les membres du projet jeunes ont tenté de les prioriser :
 - la remise en état de l'abri bus : La réalisation se fera par les jeunes volontaires encadrés par des adultes sur le mois de janvier. Les matériaux sont à définir.
 - l'installation d'une borne WIFI : Un devis a été demandé pour couvrir la place de la mairie.
 - la mise en place d'une table de ping pong : Emplacement à étudier et opération à inscrire au budget 2019, coût approximatif de 750 €.
 - la création d'un city stade, d'un skate parc et de jeux pour les petits : Projet à long terme ou une étude est à mener avec un emplacement à définir.
 Prochaine réunion fixée le Vendredi 4 janvier 2019 à 18Heures.
- **Local de la CC Dombes :** Madame Christelle Thomasson demande des nouvelles sur l'avenir du local. Monsieur le Maire informe que suite à la mise en vente de l'épicerie et du bâtiment, 2 acquéreurs sont intéressés.
- **Logement :** Un nouveau locataire s'est porté candidat pour l'appartement situé au 1^{er} étage du 6 Rue du Puits au 1^{er} janvier 2019.
- **Conseil :** Les dates des lundis 14 et 21 janvier 2019 sont proposées pour le prochain conseil municipal. La date sera fixée en fonction de l'avancement de l'appel d'offres pour les travaux de l'école.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H05.
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents